



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 21891

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes exprimées par les porteurs d'emprunts russes. En effet, ils s'étonnent de ne pas voir figurer dans le projet de loi de finances pour 1999, des dispositions concernant la rémunération des sommes versées par l'Etat russe sur le compte d'affection spéciale n° 905-31 figurant dans les écritures du Trésor sous l'intitulé « Indemnisation au titre des créances française sur la Russie ». Les porteurs d'emprunts russes rappellent l'engagement pris par le Gouvernement à ce sujet et s'interrogent sur la mise en oeuvre des mesures annoncées. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est effectivement engagé à ce que le montant de l'indemnisation, permise par les accords franco-russes et qui sera versée aux personnes titulaires d'emprunts russes ou victimes de spoliation, soit augmentée d'une somme correspondant aux intérêts que représente le placement des sommes versées par la Russie, depuis leur réception par la France jusqu'au versement aux bénéficiaires de l'indemnisation. Cet engagement sera tenu. Il sera transcrit, le moment venu, dans une prochaine loi de finances.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21891

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6343

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 45